

**TRAVAUX IMPLANTATION POTEAU TÉLÉCOM
ALLÉE DES ROSES
SOLUTIONS 30 SUD-EST**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 02 juin 2023 de la société SOLUTIONS 30 SUD-EST ☎ 06.61.77.22.58 – sise : 2229 route des Crêtes – 06560 VALBONNE (courriels : frederic.lopez@solutions30.com et dict.cpcp@solutions30.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les travaux concernant l'implantation d'un poteau telecom – allée des Roses à hauteur du n°241, sont autorisés :

DU LUNDI 19 JUIN 2023 AU VENDREDI 23 JUIN 2023

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de mettre en place un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le - 7 JUIN 2023

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol



Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité